



S3I

Sopra-Steria

Le Syndicat National des Salariés du Numérique

Ensemble, Défendons nos droits !

Intégration
Infogérance
Ingénierie-Conseil



www.s3i.fr

Février 2020

S3i vous représente :

[Pas d'entretien ?](#)

[Pas de retour CRH ?](#)

[Pas d'augmentation ?](#)

[Vous n'êtes pas le Joker !](#)

Contactez S3I !!



Paralysie des CSE SSG et I2S !

Le mois dernier, nous vous avons informé que nos CSE étaient paralysés par les élu(e)s Solidaires Informatique, CFDT et Avenir. **Eh bien ce mois-ci on prend les mêmes et ON RECOMMENCE. Leur obstruction est volontaire et RECURRENTE.**

Présomption de Discrimination à l'embauche de certain(e)s salarié(e)s

Depuis de nombreux mois, les RP S3I, ont toujours alerté la direction sur les risques de pratiques managériales qui ne devaient pas avoir lieu dans les entreprises en général et dans notre Groupe en particulier. Les élu(e)s S3I ont toujours été et resteront toujours vigilant(e)s sur d'éventuels agissements tant en termes de recrutement que sur les pratiques et comportements discriminatoires envers tous(tes) les salarié(e)s. Vigilance de S3I sur des agissements impactant l'égalité des chances, le non-respect des accords handicap ou égalité H/F, sur les origines, sur les fonctions syndicales, et de représentants du personnel, sur d'éventuelles situations de harcèlement. Nous avons alerté de nombreuses fois la direction sur ces problèmes et à chaque fois que nous soumettions cette question, la direction répondait que :

La politique de Sopra Steria en matière de lutte contre les discriminations s'inscrit dans une démarche basée sur le principe de l'égalité des chances. Sopra Steria veille à recruter des collaborateurs talentueux provenant d'horizons divers. Cette démarche est à la fois tournée vers l'employabilité de ses salariés mais également vers les enjeux de la société civile. Diverses actions sont menées pour favoriser l'insertion professionnelle de toutes les formes de diversité, et en particulier pour attirer plus de femmes des quartiers prioritaires dans les métiers du numérique.

En effet, les métiers du numérique attirent peu de femmes, c'est pourquoi Sopra Steria s'est engagé pour attirer les femmes vers ces métiers, en les sensibilisant dès le plus jeune âge.

Fort du principe de précaution, et dans l'attente de vérifier factuellement les faits portés à notre connaissance.

S3I souhaite une transparence totale quant aux éléments constitutifs de l'enquête, et démontrant les éventuelles discriminations à l'embauche que révèle cette étude.

LA NEWSLETTER DU SYNDICAT AUTONOME et INDEPENDANT S3I

Menace sur la stabilité des Instances des CSE de l'UES, du CSE I2S et du CSE Central

Comme à chaque élection, les mécontents essayent de réfuter le vote des salariés et s'adressent aux tribunaux pour faire annuler le résultat des urnes.

Ainsi 3 contestations ont lieu et feront l'objet d'une seule et unique audience le 24 Avril prochain à 14h devant la Tribunal Judiciaire de PARIS situé à la même adresse que le TGI (Porte de Clichy).

De quoi s'agit-il ?

Une 1^{ère} contestation de Solidaires Informatique qui demande purement et simplement l'annulation de l'ensemble des élections des CSE de l'UES SOPRA STERIA (SSG, I2S/Beamap, SBS, HR)

Une 2^{ème} contestation de la CFDT qui demande l'annulation des élections du CSE I2S/Beamap, là aussi parce que la CFDT y a perdu sa représentativité, QUAND ON REGARDE LEUR ATTITUDE ET LES ACTIONS DE CERTAINS DE LEURS ELUS, NOUS ON NE S'ETONNE PAS !!!

(Vous voulez des détails, appelez vos élus S3I)

Enfin, **une 3^{ème} contestation de la CFDT**, consistant à faire annuler la désignation des membres du CSE Central par le CSE SSG. Là encore, il n'est pas démontré une quelconque irrégularité sur les modalités de scrutin ou le déroulement du scrutin.

S3I vous informe là aussi et vous permet dès à présent de savoir, si le tribunal en décide, que vous pourriez être sans CSE et sans activités sociales et culturelles pendant plusieurs mois avant d'être appelé à revoter.

S3I vous informe et c'est à vous salarié(e)s de vous faire votre propre avis sur le sujet !

Décision de justice sur les zones urbaines :

La justice a tranché. Depuis 2015, S3I n'a jamais cessé de dénoncer les différentes décisions unilatérales de la direction sur les frais de déplacement. La Justice nous a donné raison, vous pouvez désormais déclarer vos frais supplémentaires de déplacements lorsque vous vous rendez chez un client même dans la zone urbaine ! Désormais déclarez vos frais supplémentaires de déplacements lorsque vous vous rendez chez un client même dans la zone urbaine !

S3I toujours à l'écoute des salarié(e)s !

Dans le cadre de l'accord temps de travail et pour s'assurer que tous les salarié(e)s peuvent déclarer leurs heures supplémentaires et se les faire payer, **NOUS ORGANISONS UN SONDAGE SUR NOTRE SITE INTERNET.**

S3I vous donne la parole sur les déclarations d'heures supplémentaires !

Exprimez-vous !

Décision de justice sur les cotisations AGIRC pour les ETAM

ex-Steria :

La justice a statué. L'employeur devra communiquer à l'intention de l'Agirc la liste de l'ensemble des salarié(e)s concerné(e)s, c'est-à-dire tous les ex-salarié(e)s de la société STERIA relevant de la catégorie ETAM positions 3.2 et 3.3, au cours de la période ayant couru de 1988 à 2014. Leur retraite augmentera.